

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/18C

Objet : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT.

L'an deux mille vingt, le 3 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Gymnase de Grand Stade Les Capellans à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	37
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	37		Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SIRVENTE, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Secrétaire de séance

Frédéric BERLIAT

Date de convocation :

27 mai 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5211-1, le conseil communautaire établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

☞ **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200603-2020-06-18C-DE
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020

Pour extrait conforme,
Le Président

